



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 18 octobre 2023 — N° 69**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Ismael Sondarjée pour son engagement bénévole et communautaire.

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme La Maison bleue.

---

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage au dramaturge David Fennario.

---

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Jeunesse Idem.

---

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Timothy Bernard Furlong.

**18 octobre 2023**

---

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme La Fraternité Sainte-Marie de ville de Vanier inc.

---

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite du sergent François Dubeau.

---

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner la présence de membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome en visite à l'Assemblée nationale.

---

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Salon industriel de Terrebonne.

---

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 15<sup>e</sup> anniversaire du Centre collégial d'expertise en innovation sociale Cereso.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la participation d'élèves de l'école Saint-Joseph au projet de soupe solidaire de La Tablee des chefs.

---

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Atelier Altitude inc.

---

**18 octobre 2023**

---

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 03.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Dépôts de documents**

M. Dubé, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

(Dépôt n° 992-20231018)

Le rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval.

(Dépôt n° 993-20231018)

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 45 concernant le statut professionnel des chiropraticiens, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 19 septembre 2023 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);

(Dépôt n° 994-20231018)

**18 octobre 2023**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 mai 2023 par M. Nadeau-Dubois (Gouin) concernant une demande pour investir dans des soins et services de santé publics et réduire le recours au privé;

(Dépôt n° 995-20231018)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 31 mai 2023 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant la mise en place d'un plan de lutte national contre les drogues du viol;

(Dépôt n° 996-20231018)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 31 mai 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant la demande d'un congé de deuil en cas de décès périnatal;

(Dépôt n° 997-20231018)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2023 par M. Fortin (Pontiac) concernant la préservation des vestiges du barrage des rapides Deschênes;

(Dépôt n° 998-20231018)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 septembre 2023 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant le retrait de l'exception visant les chauffeurs d'autobus scolaires de la Loi sur les normes du travail;

(Dépôt n° 999-20231018)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 septembre 2023 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant la mise en place d'un projet pilote pour loger en appartement les membres de la communauté de rue vivant sous l'autoroute Ville-Marie.

(Dépôt n° 1000-20231018)

18 octobre 2023

---

### Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 4, 5 et 17 octobre 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1001-20231018)

### Dépôts de pétitions

Mme Caron (La Pinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2028 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien offert aux parents d'enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels.

(Dépôt n° 1002-20231018)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), présente une motion concernant la protection du français au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**18 octobre 2023**

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la Société québécoise du cannabis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la ténacité et la résilience des résidentes et résidents du village de Clova, en Mauricie;

QU'elle salue leur courage et leur détermination à surmonter les défis auxquels ils ont fait face dans les derniers mois;

QU'elle reconnaisse l'importance de ne jamais abandonner face à l'adversité;

Par conséquent, qu'elle transmette ses plus sincères souhaits de réussites pour l'avenir aux résidentes et résidents du village de Clova.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance d'encourager la vigilance numérique au sein de la population et de l'État québécois et souligne le Mois de la sensibilisation à la cybersécurité;

**18 octobre 2023**

---

QU'elle souligne l'importance du ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour informer les instances du gouvernement dans leur prise de décision en matière de protection des données gouvernementales de tous les citoyens du Québec;

QU'elle reconnaisse la renommée internationale de l'expertise québécoise en cybersécurité;

Enfin, qu'elle souligne que l'émergence et l'innovation du marché québécois en cybersécurité sont essentielles au développement des capacités stratégiques de la nation québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif.

**18 octobre 2023**

---

M. Benjamin, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la Commission;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une compensation financière pour la perte d'abris ou de camps due au feu de forêt 281.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

---

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 19 octobre 2023, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à Mme Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, sur le sujet suivant : « la demande d'exemption de l'Université Bishop's pour les frais de scolarité ».

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite le gouvernement du Québec pour son entente avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux sommes provenant du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);

18 octobre 2023

---

QU'elle demande au gouvernement de consacrer entièrement les sommes découlant de cette entente à du logement social hors marché, tel que des logements publics, d'organismes sans but lucratif et de coopératives.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 48 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 37 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 53 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Dufour (Mille-Îles) propose :

QUE la motion de la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques soit amendée de la manière suivante :

1. À la 5<sup>e</sup> ligne, insérer après les mots « de cette entente à » les mots « la création de nouvelles unités »;
2. À la 5<sup>e</sup> ligne, remplacer le mot « du » par le mot « de ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale félicite le gouvernement du Québec pour son entente avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux sommes provenant du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL);

QU'elle demande au gouvernement de consacrer entièrement les sommes découlant de cette entente à la création de nouvelles unités de logement social hors marché, tel que des logements publics, d'organismes sans but lucratif et de coopératives.

**18 octobre 2023**

---

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et sur la motion d’amendement de Mme Dufour (Mille-Îles), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l’article 98.1 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) refuse la proposition d’amendement de Mme Dufour (Mille-Îles).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au jeudi 19 octobre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 02, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au jeudi 19 octobre 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**